

PROVINCE DE QUÉBEC38^e LÉGISLATURE1^{RE} SESSION

QUÉBEC, LE 7 NOVEMBRE 2007

CABINET DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR

Québec, le 7 novembre 2007

Aujourd'hui, à seize heures quatre minutes, il a plu à Son Excellence le Lieutenant-gouverneur de sanctionner les projets de loi suivants:

- n^o 2 Loi donnant suite au discours sur le budget du 23 mars 2006 et à certains autres énoncés budgétaires
- n^o 8 Loi modifiant la Loi sur la Société de développement des entreprises culturelles
- n^o 17 Loi modifiant la Loi sur le curateur public et la Loi sur le ministère du Revenu

La sanction royale est apposée sur ces projets de loi par Son Excellence le Lieutenant-gouverneur.